

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

2 680 305

(21) N° d'enregistrement national : 91 10266

(51) Int Cl⁵ : A 42 B 3/00

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 13.08.91.

(30) Priorité :

(43) Date de la mise à disposition du public de la demande : 19.02.93 Bulletin 93/07.

(56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche : Se reporter à la fin du présent fascicule.

(60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

(71) Demandeur(s) : BONNEROY née BESSET Martine, Dominique, Charlotte — FR.

(72) Inventeur(s) : BONNEROY née BESSET Martine, Dominique, Charlotte.

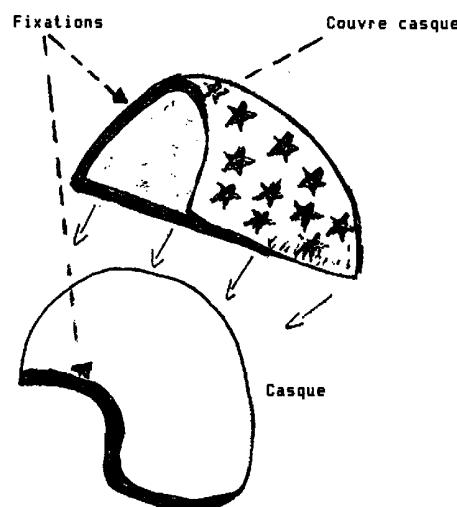
(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire :

(54) Couvre casque amovible et interchangeable.

(57) Le couvre casque est amovible et interchangeable, confectionné dans un matériau non rigide, notamment souple, inscrit dans un ovale dont la partie avant est échancrée et dont la partie arrière est resserée, dont une partie du moyen de fixation est sur le casque.

Le couvre casque est destiné à tous les types de casques afin d'améliorer leur esthétique et/ou les rendre porteurs de messages publicitaires.



FR 2 680 305 - A1



La présente invention concerne un couvre casque. Il s'agit en particulier d'un produit à but décoratif et/ou publicitaire. Le couvre casque est destiné à habiller tout ou partie d'un casque de quelque type que ce soit (ex: casque de moto, casque de ski, casque de chantier).

5 Le couvre casque est un élément amovible et interchangeable. Son moyen de fixation peut être par exemple, un velours agrippant, un adhésif, un ruban boutons pressions, des boutons pressions, des agrafes, des fermetures à glissières, des élastiques, un lien ...

10 · Le moyen de fixation du couvre casque est le plus généralement constitué de deux parties:

- une partie (mâle ou femelle) est située sur le casque lui-même (fig.1) en périmètre par exemple.

- l'autre partie (femelle ou mâle) est fixée sur le couvre casque (fig.2).

Dans le cas d'un lien, celui-ci sera inséré dans l'ourlet du pourtour du 15 couvre casque de façon à coulisser et se resserrer autour du casque. Il n'y aura pas de moyen de fixation situé sur le casque dans le cas où le matériau utilisé pour la fabrication du couvre casque serait auto-adhésif.

20 Le couvre casque peut comporter des éléments décoratifs supplémentaires fixés sur le couvre casque lui-même par tous moyens (ex: fleurs artificielles fixées par autogrippant).

Pour réaliser le couvre casque, le matériau utilisé est choisi parmi des matériaux de toutes sortes de préférence non rigides. Il peut être en textile, tissus plus ou moins extensibles, en plastique, film plastique, en cuir véritable ou synthétique, en tricot, en non-tissé, en papiers, en caoutchouc 25 par exemple. Le matériau utilisé peut être auto-adhésif ou constitué d'éléments auto-adhésifs.

Le couvre casque est formé d'une ou plusieurs parties fixées entre elles.

La forme la plus générale du couvre casque, à plat avant sa fixation sur le casque s'inscrit dans un ovale (fig.3). La forme du couvre casque peut 30 varier. Les variations de la forme du couvre casque s'expliquent par la diversité des matériaux pouvant être utilisés et surtout par leur grande différence de souplesse, d'extensibilité.

Les diamètres AA' et BB' (fig.3) ont des dimensions établies d'après les diamètres du casque. AA' et BB' varient en longueur selon l'extensibilité du 35 matériau utilisé. Le point A correspond au milieu arrière du couvre casque.

Le point A'' (fig.5) correspond au milieu avant du couvre casque. Le point B correspond au milieu du côté gauche du couvre casque. Le point B' correspond au milieu du côté droit du couvre casque

5 Les droites AA', BB', CC', DD' se coupent en un point O correspondant au centre de la figure et au milieu du casque. Les droites AA', BB', CC', DD' découpent la figure initiale en huit parties telles que les parties 2,3,6,7 sont égales entre elles et différentes des parties 1,4,5,8 qui sont égales entre elles (fig.5).

10 La droite BB' coupe la figure initiale en deux parties identiques définissant la partie avant et la partie arrière du couvre casque (fig 4)

La partie avant du couvre casque est échancree de D' en C' telle que les lignes D'A'' et A''C' soient superposables. Les parties 7 et 6 du couvre casque étant identiques sont superposables (fig.5). La ligne D'C' correspond à l'ouverture avant du casque.

15 Afin que le couvre casque épouse le casque le mieux possible, il faut prévoir dans le cas le plus général, de réduire les dimensions de BCADB' par tous moyens, par exemple par des fronces, ou un système de découpe, de pinces, par un lien coulissant etc... Le plus généralement la partie du moyen de fixation se dispose en pourtour de telle sorte qu'elle corresponde à la 20 longueur de la partie du moyen de fixation fixée sur le casque. Il suffit de faire coïncider les deux parties du moyen de fixation en recouvrant le casque pour que le couvre casque soit en place (fig.6).

La souplesse des matériaux utilisés et les moyens de fixations permettent de disposer rapidement et simplement le couvre casque dans le but d'améliorer 25 et/ou modifier l'aspect visuel du casque. Dans certains cas, le couvre casque participe à la féminisation du port du casque (ex: pose d'accessoires, variétés des matières et coloris). Le couvre casque peut être assorti à la garde-robe.

Le couvre casque ne modifie en rien la structure initiale du casque. Par 30 l'attention qu'il attire, le couvre casque participe à la sécurité. Le couvre casque peut devenir un élément de mode et inciter au port du casque.

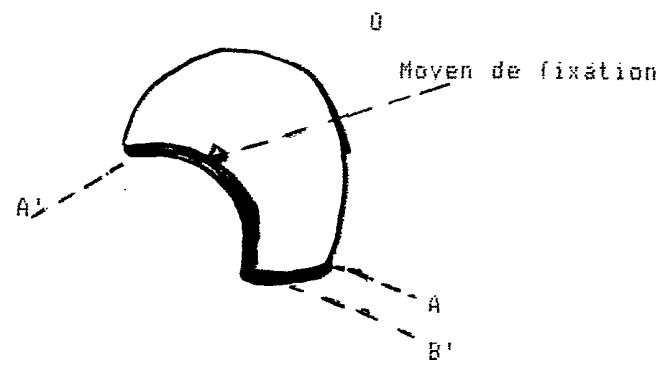
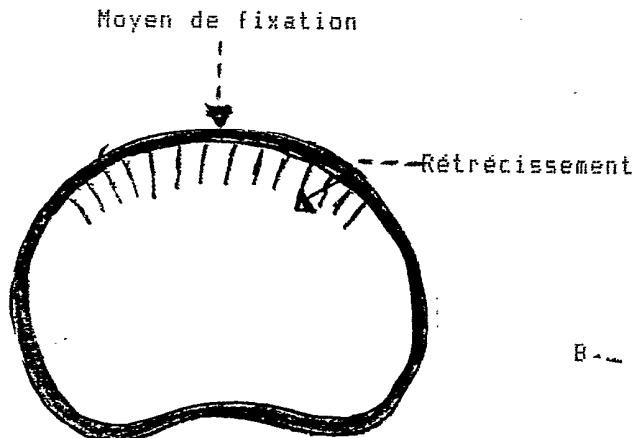
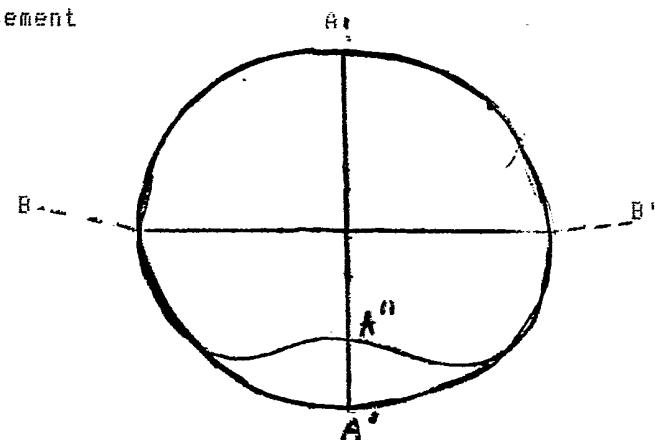
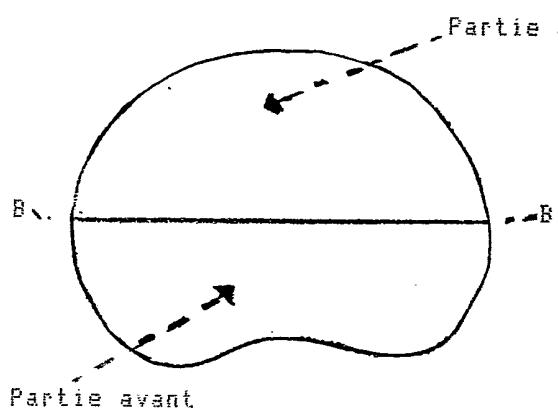
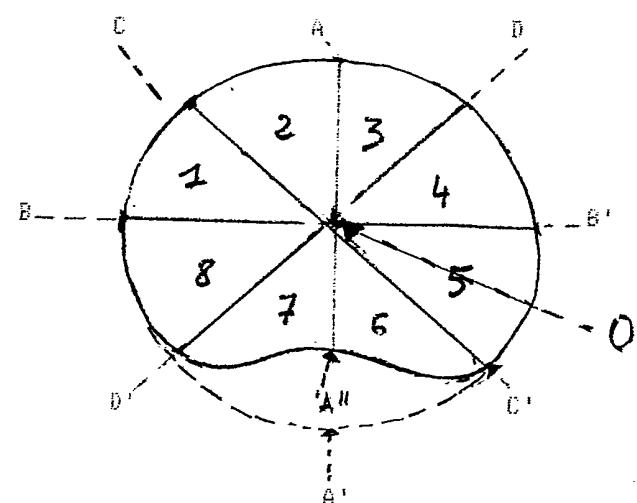
La présente invention est destinée aussi à être un support de publicités, sans avoir à changer de casque et sans l'immobiliser puisque le couvre casque est fixé en très peu de temps par l'utilisateur. Le couvre casque retiré, le 35 casque retrouve son aspect initial.

REVENDICATIONS

1) Couvre casque pour tous types de casques, notamment à but esthétique et/ou publicitaire, caractérisé en ce qu'il est amovible et interchangeable, en ce qu'il est confectionné dans un matériau non rigide, notamment souple, en ce qu'il est inscrit dans un ovale dont la partie avant est échancrée et dont la partie arrière est resserrée et en ce qu'il comporte un moyen de fixation dont une partie est fixée sur le casque.

2) Couvre casque selon la revendication 1 caractérisé en ce que les matériaux non rigides sont choisis parmi les textiles, les tissus, les tricots, les plastiques et films plastiques, les caoutchoucs, les non-tissés, les papiers et les auto-adhésifs.

3) Couvre casque selon les revendications 1 ou 2 caractérisé en ce que le moyen de fixation est choisi parmi les attaches, les auto-agrippants, les agrafes, les boutons-pressions, les liens, les élastiques, les fermetures à glissières et les systèmes auto-adhésifs.

FIGURE 1FIGURE 2FIGURE 3FIGURE 4FIGURE 5

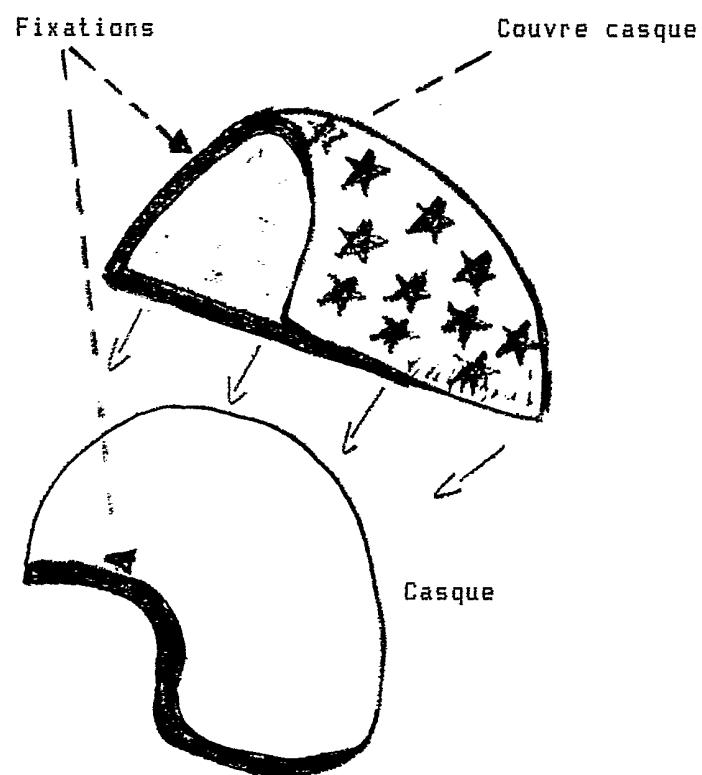


FIGURE 6

EXEMPLES DE COUVRE CASQUES

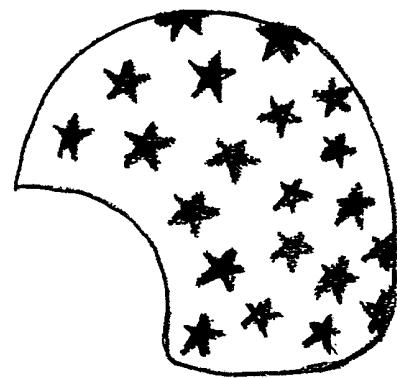
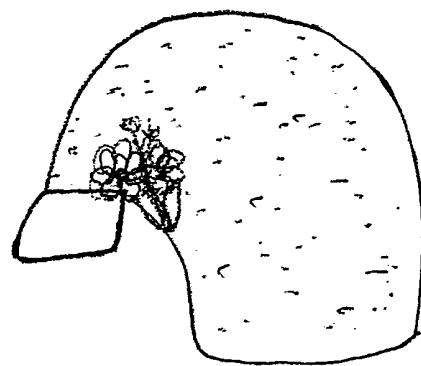
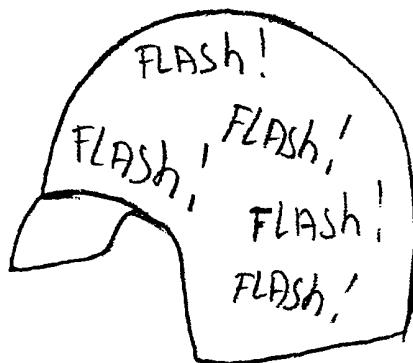


FIGURE 7

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FR 9110266
FA 463350

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	DE-A-3 619 282 (K.-D. BLOCH) * colonne 1, ligne 55 - colonne 2, ligne 7 * * colonne 2, lignes 12 - 15, 26 - 42, 55 - 65 * * revendications 1-3; figure 1 * ---	1-3
X	US-A-3 445 860 (F. RODELL) * le document en entier * ---	1-3
X	US-A-3 155 981 (J. MCKISSICK ET AL) * colonne 1, ligne 65 - colonne 2, ligne 7 * * colonne 2, ligne 28 - ligne 43 * * revendications; figures * ---	1-3
X	US-A-4 345 336 (M. A. PLASTINO) * colonne 2, ligne 7 - ligne 25 * * colonne 3, ligne 49 - ligne 64 * * colonne 4, ligne 7 - ligne 17 * * colonne 4, ligne 47 - colonne 5, ligne 22 * * colonne 5, ligne 51 - colonne 6, ligne 2 * * colonne 6, ligne 17 - ligne 29 * * figures 3,6,7 * ---	1-3
X	FR-A-2 336 096 (CEBE L. CRETIN-BILLET ET FILS) * page 5, ligne 2 - ligne 27 * * revendications 2,5-8; figures 4,5 * ---	1-3
A	AU-A-11785/76 (D. P. McMILLAN) ---	
A	GB-A-2 076 276 (A. IPPOLITI) -----	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		A42B A42C
Date d'achèvement de la recherche		Examinateur
27 AVRIL 1992		BOURSEAU A. M.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non écrite P : document intercalaire		
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant		